



«No kill» Les pêcheurs se cachent pour ne pas tuer

Par souci éthique et écologique, ils sont de plus en plus à relâcher leurs prises, une pratique interdite. Témoignage

Juliane Roncoroni

«**P**etit, quand j'ai commencé à pêcher, la truite finissait dans mon assiette. Au fil des années, c'est devenu toujours plus compliqué de tuer les poissons.» Sébastien*, Vaudois de 26 ans, est passionné de pêche sportive. Lui et ses amis pratiquent illégalement le *no kill* depuis l'âge de 14 ans: ils ne tuent jamais les poissons qu'ils pêchent.

Ils ne sont pas seuls. Décrocher son poisson pour le remettre à l'eau séduirait de plus en plus de pêcheurs. Selon Sébastien, ils seraient quelques centaines en Suisse romande. «C'est un phénomène nouveau et en croissance. Il s'agit de gens reconnus dans le milieu, parfois même sponsorisés par des marques, souligne-t-il. Certains jeunes commencent aussi à pêcher dans cet esprit.»

Le Vaudois y voit une évolution vers une pêche responsable. Conscient que sa démarche crée la polémique, il relâche systématiquement tout poisson ayant atteint la taille réglementaire. De fait, il est interdit de conserver les poissons plus petits que la taille minimum de capture,

car on considère qu'ils n'ont pas encore eu le temps de se reproduire. Mais pour Sébastien, les gros poissons sont également des géniteurs importants à protéger, «par souci environnemental. On s'est rendu compte qu'on peut facilement vider un ruisseau de ses gros reproducteurs. Nous aimons trop les poissons pour abîmer le milieu piscicole.»

Un assouplissement de la loi

Depuis 2009, la pratique du *no kill* est interdite, car elle enfreint la loi fédérale sur la protection des animaux. Le pêcheur est obligé de tuer sa proie pour ne pas la faire souffrir gratuitement. La Suisse est l'un des seuls pays du monde à interdire la pratique. «La pêche n'est pas un jeu, observe Frédéric Hofmann, inspecteur cantonal de la pêche. C'est une

question de respect de la dignité de l'animal, et on ne tolère pas de pêche dans le seul but de remettre le poisson à l'eau.»

Il y a huit ans, l'application de l'ordonnance était extrêmement sévère, mais depuis les choses ont évolué: «Les cantons se sont exprimés et nous sommes arrivés à un compromis acceptable», ex-

plique Frédéric Hofmann. Un pêcheur peut ainsi relâcher sa proie s'il estime qu'une raison écologique le justifie. «S'il s'agit d'une espèce menacée ou d'un géniteur particulier, et pour autant qu'il ne soit pas blessé, détaille-t-il, avant de répéter: ça ne doit pas être systématique.»

Cet assouplissement de la loi ne contente pas les militants du *no kill*. «Tu fais quoi de tous ces poissons?» s'exclame Sébastien. Pendant l'été, lui et ses amis

«On s'est rendu compte qu'on peut facilement vider un ruisseau. Nous aimons trop les poissons pour abîmer le milieu piscicole»

Sébastien Pêcheur «no kill»

pêchent jusqu'à quatre fois par semaine, pour un total de 300 poissons par personne et par an. Ces «accros» à la pêche intensive ne sont pas prêts à renoncer à

Hauptausgabe

24 Heures Lausanne
1001 Lausanne
021/ 349 44 44
www.24heures.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 27'798
Parution: 6x/semaine



N° de thème: 676.004
N° d'abonnement: 1096783
Page: 15
Surface: 98'628 mm²

leur passion, ni au plaisir d'être au contact de la nature. Au contraire, ils continuent la bataille. «Cette interdiction est un paradoxe, car les anciennes lois n'ont pas été adaptées, dénonce le jeune homme. Elles autorisent à garder un nombre trop élevé de poissons et de trop petite taille. Deux cents truites par année, c'est énorme.»

De leur côté, les gardes-pêche se concentrent avant tout sur la sensibilisation. «On rappelle les bonnes pratiques. Parce que si la plupart de ces pêcheurs sont responsables, un petit pourcentage ne jouera pas le jeu, soupire Frédéric Hoffmann. Raison pour laquelle on est obligés de légiférer.» L'inspecteur cantonal de la pêche estime à une dizaine seulement le nombre de dénonciations, chaque année. Ceux qui sont pris risquent jusqu'à 300 francs d'amende. Mais pour les gardes-pêche, il est très difficile d'attraper un pêcheur en flagrant délit, à cause de l'énorme territoire à contrôler. Sans parler du fait qu'un petit détour dans les eaux françaises du Léman est vite fait. Et surtout parce que les adeptes du *no kill* sont particulièrement discrets, à l'affût du brochet ou de la truite qu'ils raccompagneront délicatement dans l'eau. A l'abri des regards indiscrets.

* Prénom d'emprunt.

Laisser vivre, sans blesser

● «A trop vouloir protéger la nature, on fait mal.» Jean-François Rubin, patron de la Maison de la Rivière, à Tolochenaz, est contre les extrêmes. Le biologiste peut envisager la pratique du *no kill*, à condition de l'appliquer de façon très stricte, afin de causer le moins de stress possible au poisson. Il s'agit donc d'employer des engins non blessants. «C'est possible, précise-t-il. Les pêcheurs *no kill* adaptent leurs techniques pour occasionner le moindre mal à l'animal.»

Sébastien confirme. Il utilise des hameçons sans ardillon pour la pêche en rivière. Par contre, pas pour la pêche au brochet sur le lac. Jean-François Rubin insiste également sur une manipulation minimale du poisson, «et toujours avec les mains mouillées, pour ne pas enlever le mucus protecteur». Enfin, le poisson doit rester le moins de temps possible hors de l'eau. «Tout repose sur le comportement du pêcheur.» Une chose est sûre, conclut-il: «On ne joue pas.»

Date: 20.03.2017

24 heures



Hauptausgabe

24 Heures Lausanne
1001 Lausanne
021/ 349 44 44
www.24heures.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 27'798
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 676.004
N° d'abonnement: 1096783
Page: 15
Surface: 98'628 mm²



Rivières et lacs
Les pêcheurs «no kill»
pratiquent leur passion
aussi sur le lac Léman.
JULIANE RONCORONI